

Duplicata

## RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE BOURG-EN-BRESSE  
3 PL PIERRE GOUJON - BP 50317  
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

WWW.INFOGREFFE.FR  
TEL. 04 74 32 00 03

JURILEX- AVOCATS ASSOCIES  
45 QUAI CHARLES DE GAULLE  
CITE INTERNATIONALE  
69006 LYON 06

V/REF :

N/REF : 2009 B 296 / 2009-R-27

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BOURG-EN-BRESSE certifie qu'il a reçu le 27/03/2009,  
Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce DE BOURG-EN-BRESSE en date du 26/03/2009  
- Désignation d'un commissaire aux apports

Concernant la société

2D CONSEILS  
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée  
Tres Fontaine  
01580 Sonthonnax-la-Montagne

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2009-R-27 le 27/03/2009

R.C.S. BOURG-EN-BRESSE 511 149 171 (2009 B 296)

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 27/03/2009,

Le Greffier



**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE BOURG EN BRESSE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN  
COMMISSAIRE AUX APPORTS**

**LE SOUSSIGNE :**

**Maître Clovis ROUSSAT, Associé du Cabinet JURILEX, Société d'Avocats sise à LYON (69006), 45 quai Charles de Gaulle, Cité Internationale**

Agissant au nom et pour le compte de la société à responsabilité limitée « **2D CONSEILS.** », au capital de 1.000 euros ayant son siège social à SONTTHONNAX LA MONTAGNE (01580), Très Fontaine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg en Bresse sous le numéro 511 149 171,

**A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIVIT :**

Le capital actuel de la société « 2D CONSEILS » est divisé en 50 parts de 20 € nominal chacune. Ce capital serait augmenté d'une somme de 75.000 euros en rémunération d'un apport en nature qui serait consenti par Monsieur Dominique DUMONT.

- Monsieur **Dominique DUMONT**, demeurant à SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE (01580), Très Fontaine, ferait apport à la société « 2D CONSEILS » de **QUATRE VINGT DOUZE (92) PARTS** qu'il détient dans la société à responsabilité limitée « VISTA DEVELOPPEMENT » au capital de 130.000 euros, dont le siège social est à MONTREAL LA CLUSE (01460), Résidence du Parc, 2 avenue de Bresse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg en Bresse sous le numéro 441 176 492,

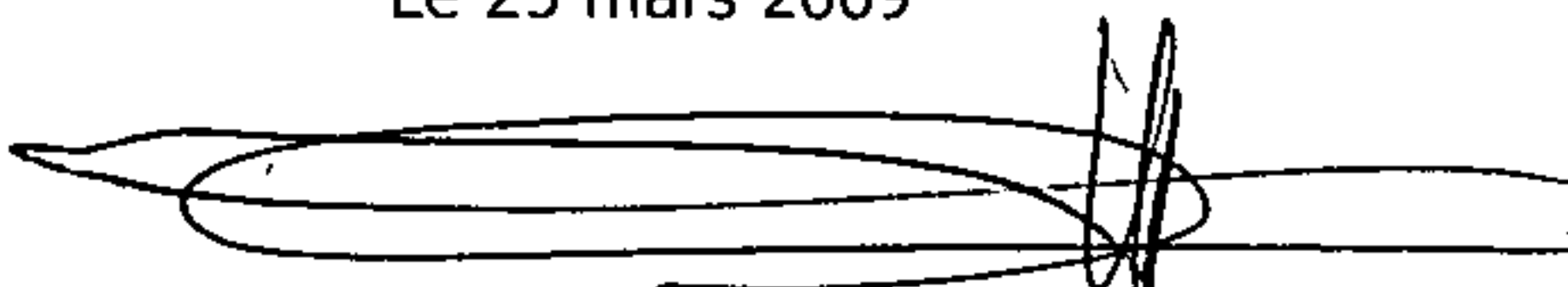
Ledit apport peut être évalué à la somme globale de **75.000 EUROS** sous réserve des vérifications prévues par la loi.

En conséquence, le soussigné a l'honneur de vous demander de bien vouloir, conformément aux dispositions de l'article L 223-33 du Code de Commerce et l'article 25 du Décret n° 67-236 du 23 mars 1967, désigner un Commissaire ayant pour mission d'apprécier la valeur de l'apport en nature qui doit être fait par **Monsieur Dominique DUMONT** à la société « 2D CONSEILS », et d'en faire un rapport dans les conditions prévues par la loi.

Et requiert afin qu'il vous plaise de nommer aux dites fonctions :

Monsieur Christophe COLLIN domicilié à CHARNAY (69380), Boulevard des Ecoles, Commissaire aux comptes inscrit près de la Cour d'Appel de LYON, comme Commissaire aux apports,

Fait à Lyon  
Le 25 mars 2009



**ORDONNANCE**

Robert RABELLE

NOUS, Président du Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse, Assisté du Greffier,  
*-assisté de la Sèlar JONAIN-PORTÉ, Greffier associé,*  
Vu la requête ci-contre de la société à responsabilité limitée "2D CONSEILS", au capital de  
1.000 euros, dont le siège social est à SONTTHONNAX LA MONTAGNE (01580), TRES  
FONTAINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg en Bresse sous  
le numéro 511 149 171,

Vu l'article L.223-33 du Code de Commerce et l'article 25 du Décret n° 67-236 du 23 mars  
1967

DESIGNONS en qualité de Commissaire aux apports chargé d'apprécier la valeur de l'apport  
consenti par Monsieur Dominique DUMONT à la société « 2D CONSEILS » et d'en faire un  
rapport dans les conditions prévues par la loi :

- Monsieur Christophe COLLIN domicilié à CHARNAY (69380), Boulevard des Ecoles,  
Commissaire aux comptes inscrit près de la Cour d'Appel de LYON, comme Commissaire  
aux apports,

FAIT A *Bourg en Bresse.*  
EN DOUBLE EXEMPLAIRE  
LE *26/03/09.*

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
*Le Greffier,*

*Suivent les signatures du Président*

